

JACQUES ROBERT

Les Japonais et le pouvoir

On reconnaît un peuple à la conception qu'il se fait du pouvoir et du droit. C'est à la façon dont elle s'est — aux origines — constituée en société, dont elle a ensuite jeté les bases de son pacte collectif, dont elle a su enfin prévoir les mécanismes régissant les rapports entre ses pouvoirs, qu'une communauté fait comprendre son histoire et son comportement.

L'une et l'autre sont — au Japon — fort singuliers (1).

* *
*

Après des siècles d'une farouche fermeture et d'un volontaire repli sur soi justifiés par la nécessité de venir à bout de féodalités locales, oppressives et jalouses, et d'unifier l'archipel autour de dynasties guerrières, le Japon s'est ouvert à l'Occident à la fin du XIX^e siècle à une époque où, depuis longtemps, les autres nations avaient, dans leurs combats ou leurs alliances, mêlé leur sang, leur expérience, leur culture, leur commerce et leurs mœurs.

Certes, le Japon avait vu, au XVI^e siècle, des missionnaires hollandais, espagnols ou portugais aborder ses rivages mais la croix ayant souvent maladroitement servi de façade à des arrière-pensées plus

(1) Voir l'ouvrage fondamental du Pr Yosiguki Noda, *Introduction au droit japonais*, Les systèmes de droit contemporains, XIX, Paris, Dalloz, 1966 ; également le livre essentiel de MM. Tadakasu Fukase et Yôichi Higuchi, *Le constitutionnalisme et ses problèmes au Japon : une approche comparative*, préface de Jacques Robert, Paris, Presses universitaires, 1984 ; R. Bersihand, *Histoire du Japon, des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1959 ; J. Lequiller, *Le Japon*, Paris, Sirey, 1966 ; F. Toussaint, *Histoire du Japon*, Paris, Fayard, 1969.

politiques ou mercantiles, une répression impitoyable s'était abattue sur les premiers chrétiens débarqués, dont le sud du pays porte encore les stigmates indélébiles et honteux.

Le Japon s'était alors refermé sauvagement sur lui-même, sur ses coutumes, ses traditions, ses hiérarchies, ses habitudes du pouvoir.

Conduit par des empereurs dont la divinité faisait souvent oublier la faiblesse, mais effectivement gouverné par des aristocraties militaires qui s'évinçaient les unes les autres au fil des ans non sans avoir, chacune, marqué le pays de sa poigne et de ses innovations, le Japon pratiqua une dyarchie du pouvoir que d'aucuns prétendent encore — sous d'autres formes — présente aujourd'hui. Si la Cour en effet demeure, imperturbablement, de nos jours, le symbole de la continuité japonaise, la valise du commis voyageur n'a-t-elle point supplanté le sabre du samouraï ? Aux grandes familles de la féodalité ancienne qui firent l'unification du Japon ont succédé les nouvelles dynasties des managers qui font sous nos yeux le miracle économique japonais. C'est la même chaîne de pouvoir. Merveilleusement adaptée à la mutation des époques et au parcours du temps. Superbe alchimie du modernisme et de la fidélité (2).

Le choc de l'Occident fut, au XIX^e siècle, un traumatisme sévère pour le Japon. Même s'il consentit volontairement à s'ouvrir aux entreprises étrangères, non sans débats de conscience et révoltes douloureuses, il estima que les « barbares noirs » avaient violé son intimité profonde en imposant à sa fierté la signature de traités dont l'inégalité contractuelle servit pendant longtemps d'aliment naturel à la ferveur nationaliste (3).

L'intrusion du Japon sur la scène internationale fut fracassante sinon toujours édifiante. Trop nombreux sur un archipel trop petit, les Nippons se jetèrent sur leurs voisins, rencontrant très vite sur leur chemin les ambitions et les inquiétudes des grandes puissances mondiales. Ils en défièrent certaines ; ils furent humiliés par d'autres. Ils surent néanmoins habilement profiter des progrès de la technique que véhiculaient amis et ennemis pour se forger une industrie et une armée que sauraient dynamiser leurs qualités ancestrales de courage, de curiosité, de sens communautaire et de dévouement à la patrie.

La conjoncture nationale et internationale ne leur permit hélas pas de faire très longtemps l'expérience d'une vie démocratique.

(2) Voir Jacques Robert, *Le Japon. Comment ils sont gouvernés*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1969.

(3) V. B. Gollnisch-Flourens, *Ouverture du Japon et droit de l'Occident*, thèse de doctorat d'Etat en droit, Université Paris II, Paris, Publications orientalistes de France.

La séduction des dictatures fascistes et de l'idéologie totalitaire les entraîna dans l'aventure militariste qui ne devait sombrer en 1945 — après combien de morts ? — que dans la lueur tragique d'Hiroshima.

On écrivit que le Japon avait alors capitulé sans conditions. Profonde erreur. Le Japon posa une condition, mais elle était de taille : que l'on ne touchât pas à l'Empereur, c'est-à-dire au symbole du pouvoir, à la personnification de la continuité japonaise.

Désastre national, mais non effondrement de l'Etat. Le Japon ne vit point son régime s'écrouler dans les flammes et l'indignité. Puisque, responsable, plus qu'un autre, de l'entrée en guerre du Japon, donc de la catastrophe finale, l'Empereur lui-même n'était point touché, puisque, sans abdiquer en faveur d'un membre de sa famille, il demeurait à son poste sans être inscrit sur la liste officielle des grands criminels de guerre, c'était donc bien que le Japon n'avait point, dans sa globalité, failli à l'honneur et à sa mission mais avait simplement été terrassé par une arme diabolique contre laquelle l'héroïsme et l'abnégation ne pouvaient rien.

Le pouvoir n'était pas atteint puisque son titulaire demeurait. La chaîne du commandement n'était point brisée puisque l'Empereur-Dieu lui-même restait à son poste. Là était l'essentiel, même si dans le mouvement de démocratisation à l'américaine qui suivit, l'Empereur dut descendre de son piédestal divin, la souveraineté ne résidant plus désormais dans sa personne mais dans le peuple (4).

L'Etat japonais continuait. Il n'y avait pas eu vacance du pouvoir ni rupture dans la permanence immuable de l'autorité.

Le Japon allait pourtant connaître une mue institutionnelle considérable. Le Dieu-homme redevenait terrestre. On pourrait dorénavant le regarder en face au lieu de se prosterner devant lui ! Ce qui étonne le plus est que le même homme ait accepté sans broncher cette *capitis diminutio* sans songer un seul instant que si novation il devait y avoir, elle devrait au moins s'accompagner d'un changement d'homme.

De tous les dirigeants qui conduisirent leur pays dans la tempête de la seconde guerre mondiale — auteurs ou victimes du drame — le seul qui demeure encore au pouvoir est Hiro-Hito, empereur du Japon. Les responsables de l'holocauste ont péri : Mussolini pendu dans l'infamie, Hitler suicidé dans les ruines de Berlin. Roosevelt, Staline, Churchill, de Gaulle ont quitté cette terre... Est-ce vraiment

(4) Eric Seizelet, *L'institution impériale en droit public japonais depuis la Restauration de Meiji*, thèse de doctorat d'Etat en droit, Université Paris II, 3 vol., février 1984 ; B. Gollnisch-Flourens, *L'institution impériale au Japon*, *Revue de Droit public et de la Science politique*, 1979, n° 4, p. 1123-1156.

un hasard si, seul à la fin contre tous, le Japon du Soleil Levant a conservé à sa tête l'homme qui consentit à Pearl Harbor et qui essuya Hiroshima ?

* * *

Il faut dire que les Japonais ont pour la permanence de leurs équipes au pouvoir une secrète dilection (5).

Reconvertis en 1946 à la démocratie, ils n'ont eu de cesse de maintenir au pouvoir depuis lors les mêmes forces conservatrices regroupées dans ce bastion économique-politico-financier qui est au Japon le Parti libéral-démocrate.

On annonce périodiquement son déclin comme on prédit régulièrement la chute économique. Le premier n'est pas — et de loin — évident. La seconde s'estompe chaque année.

Les raisons de cette stabilité politique, qui étonne plus d'un, sont multiples.

La réussite, d'abord, d'un parti qui a apporté successivement au pays la paix, la constitution, le bien-être, la fierté retrouvée, la réussite économique, la considération internationale, une meilleure qualité de la vie et de l'environnement par le remodelage de l'archipel nippon...

La faiblesse, aussi, d'une opposition de gauche, trop idéaliste dans un pays trop réaliste, trop neutraliste pour une nation gardée des convoitises étrangères par la seule protection du grand allié prioritaire, trop inexpérimentée pour prétendre à la conduite de cette immense usine qu'est le Japon d'aujourd'hui, même si on lui reconnaît quelque mérite dans la gestion des affaires communales ou régionales qui lui est périodiquement confiée.

On peut ajouter à ces raisons l'origine rurale de l'immense majorité de cette population de petits propriétaires qu'est encore le Japon, le mode de scrutin — uninominal bien que départemental — qui favorise les notables, un « clientélisme » politique non exempt de corruption qui rend inexpugnables certaines citadelles électorales, une presse nécessairement conservatrice parce que les gros tirages attirent les gros contrats publicitaires et que ces gros tirages ne peuvent être atteints que par des messages a-politiques...

(5) Voir Jacques Robert, *op. cit.* ; également du même auteur, Les aspects constitutionnels et politiques du Japon moderne, *Revue internationale de Droit comparé*, 1970, p. 467-476 ; L'évolution récente des institutions japonaises, *Rev. int. Dr. comp.*, 1974, p. 733-746 ; De Kakuei Tanaka à Takeo Miki, *Mondes asiatiques*, 1975, p. 133-156 ; également *Le Japon, analyse sociopolitique*, Encyclopaedia Universalis.

Mais les vraies causes — les plus profondes — de cette fidélité de la majorité d'une grande population pour une même, unique et permanente chaîne de communauté doivent être cherchées dans les liens particuliers de cette hiérarchie souterraine et implacable qui sous-tend toute la structure sociale, dans cette allergie japonaise instinctive à toute contestation des piétés collectives, à cette fascinante soumission de l'individu à l'ordre social, à cette attirance nationale pour la discipline librement consentie.

Le citoyen japonais n'est pas contre les pouvoirs. Il est avec les pouvoirs.

* * *

Il faut dire que la société japonaise n'a point connu, dans son histoire, les mêmes évolutions que les grandes sociétés occidentales avec lesquelles on peut aujourd'hui la comparer.

La société japonaise est passée directement de l'étape d'une société féodale à celle d'une société capitaliste sans connaître d'étape transitoire, alors que, dans les pays européens où le capitalisme s'est développé graduellement, la société féodale s'est lentement délitée au fil des jours pour préparer la société moderne. D'une gangue archaïque dont elle s'est petit à petit dégagée, la société capitaliste occidentale n'a émergé qu'à l'issue d'une lente métamorphose qui a duré des décennies. Au Japon, au contraire, le régime féodal ne s'est jamais effacé complètement. Précisément parce qu'il lui a fallu, tout de suite, entrer de plain-pied dans son modernisme qui lui sautait au visage, le régime féodal n'a pas pu céder insensiblement et harmonieusement la place à la « nouvelle société ». Il lui a été imposé de s'ouvrir à la nouveauté alors qu'il ne voulait point renoncer à affirmer sa permanence. De là cette « double structure » si visiblement apparente — encore maintenant — dans la société japonaise. Alors qu'au plan économique le Japon en est à une phase de capitalisme avancé — n'est-il point à l'heure actuelle le seul vrai pays capitaliste du monde ? — ses structures sociales ne se libèrent qu'avec peine — le souhaitent-elles d'ailleurs vraiment ? — de leur mentalité féodale (6).

Non point qu'il faille distinguer — comme on le fait toujours bien artificiellement — un monde rural socialement arriéré d'un monde urbain plus avancé. Le clivage ne se situe point entre la ville et la campagne mais plutôt entre les générations. A l'évidence, les plus jeunes n'ont point les réactions de soumission de leurs aînés ;

(6) Voir Y. Noda, *op. cit.*, p. 21 et s.

mais les pesanteurs sociales demeurent malgré tout présentes chez tous.

Il ne faut pas oublier que ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que les notions de liberté et de dignité de l'individu ont été perçues par les Japonais et que cette tardive prise de conscience a posé problème pour la société tout entière.

Encore maintenant, chez les employés des villes comme chez les employés des champs, les manières de penser et de se comporter restent imprégnées par la tradition féodale. Les relations de subordination sont complexes et la structure sociale demeure éminemment hiérarchique. Dans le domaine familial comme dans le domaine professionnel règne encore le système patriarcal qui intègre des rapports très subtils de révérence, d'allégeance, d'estime et de fidélité. Dans une ambiance paternaliste très particulière où chacun — pour de multiples raisons — se considère comme l'« obligé » de l'autre, se nouent des réseaux affectifs solides de piété filiale et de solidarité. Ils ne sont pas toujours faciles à percevoir, à saisir, à sentir, à apprécier.

Reconnaissons que la société japonaise et ses subtiles relations de pouvoir ne se laissent point aisément discerner.

Jalouse, repliée sur elle-même, fière de sa pureté ethnique, de ses valeurs, de ses réussites, la société japonaise cultive dans l'intimité secrète de ses jardins intérieurs et la profondeur contemplative de ses silences, une ambiguïté fascinante. *Qui doit faire quoi ? Qui doit dire quoi ? Qui commande ? Qui, surtout, importe le plus : l'individu ou la nation ?*

* * *

Quand un Japonais cherche à s'identifier lui-même par rapport aux autres, il sera beaucoup plus enclin à donner de l'importance au *cadre* — c'est-à-dire au groupe auquel il appartient — qu'à l'attribut, c'est-à-dire à sa spécificité personnelle. Plutôt que de dire qu'il est ingénieur, journaliste, avocat, médecin ou professeur, il commencera par révéler qu'il fait partie de telle ou telle compagnie ou de tel ou tel cabinet ou encore qu'il sort de telle ou telle Université... La *situation* de l'individu, c'est-à-dire la communauté qui le reconnaît comme l'un des siens (famille, clan, firme, université...) joue au Japon le rôle principal. L'identification personnelle est, elle, d'une importance secondaire (7).

Or quand des gens qui ne sont pas homogènes — en tant qu'indi-

(7) Voir *Relations humaines au Japon*, ministère des affaires étrangères, Japon, 1973, p. 10 et s.

vidus — constituent un groupe sur la seule base d'une « situation », cette formation va nécessairement ressembler à un conglomerat hétéroclite qui va manquer des qualités essentielles à la constitution d'un vrai groupe social. Pour l'aider à devenir ce groupe social, il faudra utiliser deux méthodes : l'une se bornera à agir sur les membres à l'intérieur du groupe ; l'autre aura pour objectif de lier les uns aux autres les membres du groupe puis à renforcer cette organisation interne.

Le moyen de cultiver, tout d'abord, parmi des gens présentant des spécificités personnelles différentes, le sentiment qu'ils appartiennent à un même groupe consistera à mettre l'accent sur la conscience du « nous », par opposition au monde extérieur. Mais cette conscience ne sera vraiment partagée que si la « vie de groupe » est intense, si le « nous » englobe chacun tout entier. Dès lors, il est inévitable que le pouvoir et l'influence du groupe en viennent à empiéter non seulement sur les actions de l'individu mais sur son comportement personnel, sa façon de réagir, ses pensées. Où va finir la vie de groupe ? Où va commencer la vie privée ? Problèmes de cœur, de situation, de mariage ; voyages et distractions en commun... Qu'importe, après tout, si chaque situation délicate que le Japonais affronte peut trouver sa solution dans et par le groupe !

Le second moyen de rendre le groupe social cohérent sera de développer son organisation interne. Or, pour tous les groupes sociaux japonais, la formule choisie est celle de l'*organisation verticale*. Et cela est tout à fait normal. Quand un groupe en effet se constitue sur la base d'un attribut spécifique commun aux individus qui le composent, c'est la relation horizontale qui entre en jeu puisqu'il y a homogénéité des membres qui ont la même qualité. Quand, au contraire, un groupe social se constitue entre membres présentant des attributs différents, la méthode la plus efficace pour lier entre eux les membres du groupe sera fondée sur la relation verticale (supérieur-inférieur).

La relation horizontale conduit en général au développement de la « classe sociale ». La relation verticale est, elle, au contraire, symbolisée tout à la fois par les rapports « Oyabun-Kobun » et l'autorité bureaucratique.

Les rapports « Oyabun-Kobun » sont des rapports quasi filiaux. L'aîné, le supérieur, le plus expérimenté prend sous sa protection celui qui est en quelque sorte son filleul. Il remplit à son égard un véritable rôle de père. Il prend soin de lui, l'entoure de sa sollicitude, lui prodigue des conseils, au besoin lui choisira son épouse... Immense compagnonnage. Super-Michelin à la japonaise !

Ainsi le Japon se présente-t-il comme une immense mosaïque

bigarrée de groupes innombrables et épars, verticalement cimentés par une solidarité tout à la fois — et paradoxalement — sollicitée, contraignante et subie.

Mais la présence de toutes ces communautés (de famille, de travail, de sentiment ou d'ambitions...) isolées les unes des autres, refermées sur elles-mêmes comme de petits univers rassurants et clos, fournit un terrain idéal pour le développement d'un pouvoir et d'une bureaucratie centralisés.

Puisque ces groupes ont en effet besoin d'une organisation hiérarchique plus élevée ayant fonction de coordination et d'unification et qu'aucun d'entre eux ne possède en lui-même le pouvoir sociologique de produire une telle organisation, il était historiquement évident que serait amené à se créer de toutes pièces au Japon un système administratif fortement centralisé reposant sur une verticalité nationale.

Sans doute est-ce donc à la structure des groupes sociaux japonais que l'on doit — avant même l'ouverture du Japon à l'Occident — l'autorité centrale du gouvernement shogunal et l'efficacité de la bureaucratie administrative qui ont permis au pouvoir d'étendre son emprise sur l'ensemble du territoire. C'est ce même système administratif qui a constitué une force décisive dans l'accomplissement rapide de l'industrialisation du Japon et dans son accession au rang de puissance mondiale. Il a d'autant plus réussi dans son rôle d'unification et de commandement de la société japonaise que, modernisé, il repose toujours sur le même principe des rapports Oyabun-Kobun que le système des origines, c'est-à-dire une relation verticale qui permet une communication facile en même temps qu'elle maintient, volontairement entretenue, une intensité émotionnelle qui — nous le verrons plus loin — fait partie de l'âme japonaise.

Parce que la protection et la sécurité doivent être payées par la dépendance, l'affection par la loyauté, l'attachement par le dévouement désintéressé, tout détenteur du pouvoir — quelle que soit la nature de ce dernier — ne peut se permettre de revenir sur l'attitude générale de compréhension et d'estime bienveillante qu'il doit avoir à l'égard des hommes qui travaillent sous sa direction. De ce fait, il convient qu'il tienne l'ensemble de son personnel au courant des problèmes qui se posent à lui et qu'il prenne leur conseil, même si, en fin de compte, c'est à lui seul — aidé de ses subordonnés immédiats — qu'il appartiendra de prendre le parti qui paraîtra le meilleur et le plus opportun.

Ainsi le dirigeant japonais n'est-il point en mesure d'imposer une décision conforme à ses propres aspirations, qui irait à l'encontre des

désirs des autres membres. Il lui appartient tout au contraire non seulement de prendre en considération le bien général mais de faire preuve de tact et de doigté afin de discerner quelle est la décision la plus à même de répondre aux aspirations du groupe tout entier. A cet égard, sont essentielles les relations personnelles que le dirigeant entretient avec ses collaborateurs les plus directs qui, selon la conjoncture ou sa personnalité, pèsent ouvertement sur sa décision ou, à l'inverse, lui laissent exercer une autorité sans partage. Ainsi risque-t-on d'osciller entre l'immobilisme ou l'irrésolution d'un côté, et un autoritarisme coercitif de l'autre.

Il semble qu'aujourd'hui, au Japon, la tendance générale soit plutôt en faveur d'un accroissement de la concertation et du pouvoir aux échelons les plus bas et, par conséquent, d'une diminution des risques d'une trop excessive concentration des compétences décisionnelles au niveau des dirigeants.

Le meilleur dirigeant reste toujours au Japon celui qui concilie la diversité des points de vue et recherche le « consensus ». Ce doit par conséquent être un « sage », doué de bon sens et de raison. L'âge ne semble point — bien au contraire — être un écueil. *La démocratie japonaise reste une gérontocratie.*

Parce qu'il est donc exercé par des hommes à l'expérience reconnue et d'âge respectable, parce que toute tentative d'arbitraire dans son exercice semble exclue par un jeu subtil de contre-pouvoirs internes ou d'équilibres entre factions, parce que, finalement, chacun, à quelque niveau qu'il se situe, a l'impression qu'il y participe, le pouvoir, subtilement instillé dans une société instinctivement hiérarchique, paraît à chacun, au Japon, la chose quotidienne de tous. *Résiste-t-on à soi-même ?*

*
* *

Dès l'instant que tout, dans les rapports sociaux, est minutieusement huilé, qu'en fait l'obéissance est innée et qu'on discipline son ralliement, que le consensus exclut la contrainte, *la règle de droit apparaît, au Japon, indécente et détestable.* Elle viole l'ordre des choses en obligeant sans nuances. Au pays du sourire et du non-dit, elle paraît brutale et barbare, tranchante comme un couperet, étrangère — ô combien ! — à l'harmonie indicible de la nature. Au royaume du droit, que devient le sentiment ?

Or le Japonais est, avant tout, un affectif, et, comme on l'a si justement dit, « *l'affectivité exclut la juridicité* » (8). Les relations

(8) Voir Y. Noda, *op. cit.*, p. 196.

sociales ne doivent pas être réglées par des normes générales, impersonnelles et contraignantes. Elles seraient en effet, dans ce cas, dépourvues de tout élément sentimental et l'âme des protagonistes y serait absente. Triste monde où la relation personnelle se dessècherait dans l'abstraction de la règle, où la loi dicterait le comportement, et non le savoir-vivre.

C'est le « *giri* » et non la règle qui rythme le rapport social. Or le « *giri* » est rien moins qu'une norme. C'est une façon d'être. C'est la manière dont on doit se comporter à l'égard d'autrui en tenant compte de sa situation sociale. Car on ne s'adresse pas à tout le monde dans les mêmes termes et les mêmes conditions. L'échange de la carte de visite — dont les ignorants se gaussent volontiers — a une fonction majeure : celle de situer l'un par rapport à l'autre — ou aux autres — chacun des interlocuteurs. Pour que nul ne se trompe quant à sa situation personnelle — et donc à son langage. On réglera nécessairement son comportement sur le niveau que l'on occupe dans l'échelle sociale. Et pour éviter toute gaffe, il faut que l'on soit immédiatement renseigné sur la « situation » — par rapport à soi — de celui avec lequel on se trouve avoir été mis en contact.

Ainsi y a-t-il un « *giri* » de l'enfant envers ses parents, du disciple à l'égard de son maître, de l'employé à l'égard de l'employeur, de l'obligé à l'égard du bienfaiteur...

S'établissent de ce fait entre Japonais des relations complexes et subtiles qui ne doivent rien à la contrainte mais tout à une sorte de *hiérarchie affective*. Qu'on ne croie point que cette dernière soit moins exigeante que la première. Elle suppose une disponibilité de l'être et la conscience d'un devoir réciproque. Personne, certes, ne réclame rien. Mais chacun se sent moralement tenu par un lien perpétuel que nul n'invoquera jamais publiquement mais qui est plus fort — parce qu'il est informulé — que toute obligation juridiquement sanctionnée. Car la personne envers laquelle existe le devoir (le père, le maître, le patron...) n'a pas le droit d'exiger de l'autre qu'il l'exécute. Mais le déshonneur qui s'abattra sur celui qui n'aura pas satisfait à son « *giri* » sera — à lui seul — une punition suffisante. Punition permanente, lancinante, à la limite insupportable puisque les relations de « *giri* », ne s'épuisent pas par le règlement d'une querelle de type juridique qui serait impensable, sont elles-mêmes perpétuelles. Chargées d'émotivité sinon de désintéressement, elles ne sont point toujours faciles à assumer car la reconnaissance dûe peut — on le sait — se révéler vite intolérable. Mais cette imbrication des sentiments et des situations crée une intense solidarité entre les êtres qui ne doit rien à l'obligation juridique mais tout au sentiment de l'honneur,

hérité de l'ordre hiérarchique féodal. Alors que le Français trouve son plaisir dans l'appel au droit et dans une logique minutieuse, le Japonais le recherche dans la sensation émotive et la relation affective.

Ainsi les Japonais céderont-ils facilement aux modes, aux emballéments éphémères, aux folies passagères, à leurs pulsions instinctives. On imitera l'étranger au gré certes des intérêts et de la conjoncture mais aussi d'un certain snobisme et d'une évidente vanité. Tantôt régneront les idées françaises, tantôt les principes allemands ; à une autre période, les thèses anglo-saxonnes. Non point parce que les premières auraient fait leur temps ou démerité mais il faut vivre avec son époque, épouser son siècle, progresser toujours, même si, faute des étapes nécessaires de la croissance, on enjambe le progrès et violente la nature (9).

* * *

Les Japonais auraient-ils pu changer si leur histoire ne les avait pas, pendant des siècles, tenus à l'écart de tout contact extérieur, s'ils avaient pu, par des brassages ethniques nés des invasions, ou des échanges recherchés d'hommes et d'idées, briser leur isolement géographique et guérir leur naturelle introversion ?

Il serait vain de tenter de répondre à une telle question. *Le destin du Japon fut et sera toujours d'être isolé.* Même aujourd'hui où ses managers parcourent le monde, où ses tankers sillonnent les mers, où ses produits inondent les marchés, où ses hommes d'Etat tiennent une place non négligeable dans les sommets internationaux, le Japon est triplement isolé.

Isolé toujours géographiquement comme toute île le demeurera éternellement... Isolé économiquement car le Japon est la seule grande puissance industrielle dans sa zone. Isolé enfin politiquement car existe-t-il dans ce Sud-Est asiatique turbulent, instable et menacé, une autre grande démocratie qui puisse rivaliser avec lui ?

Entouré de mer, démocratie au milieu de pays totalitaires — ou à tout le moins autoritaires —, pays industriel au milieu de pays sous-développés, le Japon reste en outre profondément marqué par le confucianisme et le bouddhisme qui n'ont évidemment point développé chez lui les vertus d'indépendance et de liberté...

Le premier enseigne que l'ordre hiérarchique d'une société est un phénomène naturel et absolu qu'il serait dangereux de mettre en cause et qu'il faut au contraire s'efforcer de servir en obéissant sans

(9) Voir Y. Noda, *op. cit.*, p. 181 et s.

broncher aux devoirs qu'il impose. La discipline est beaucoup plus au Japon que la force principale des armées. Elle est l'une des vertus fondamentales du peuple.

Quant à la doctrine bouddhiste, ne prêche-t-elle pas la soumission à la destinée qui est la seule source de tout bonheur véritable ?

L'individu peut-il dès lors trouver encore sa place dans cet univers encadré qui dérive de l'ordre immuable des choses ?

Le christianisme en outre n'a pas apporté au Japon — ou du moins n'a point su l'implanter puis la vulgariser — cette idée fondamentale — qui a marqué nos sociétés occidentales — de l'éminente dignité de la personne humaine, créature de Dieu formée à son image et dont la destinée est éternelle.

Cet apport essentiel de la pensée judéo-chrétienne à l'histoire philosophique de l'humanité, qui distingue le royaume de Dieu et celui de César, qui dénonce le tyran comme celui qui vient régir les deux royaumes et le désigne à la vindicte publique parce qu'il a violé la liberté de chacun à choisir l'explication de la Création, est totalement étranger à l'épopée japonaise.

Celle-ci s'est déroulée dans un monde clos, fermé aux idéologies extérieures, régi par des comportements de soumission hiérarchique et de discipline acceptée, tout entier replié sur une conception collective du devenir individuel. Ce qui compte, ce n'est point tant l'épanouissement de l'individu que la réussite du groupe. *Le Japonais a appris ses devoirs avant de connaître ses droits.*

Or ce n'est qu'au nom des droits que l'on s'insurge. Au nom de ses devoirs, on se soumet seulement. Est-il dès lors surprenant que n'aient jamais fleuri au Japon les grandes doctrines de la révolte et de la résistance à l'oppression, que ce grand pays n'ait jamais été effleuré par les ailes de la contestation ?

* * *

Depuis l'origine de son histoire, le Japon a appris que l'autorité fait partie de l'ordre national des choses et que, né de la volonté des dieux, l'archipel nippon est guidé et conduit par celui qui fut choisi par la divinité. L'Empereur-Dieu n'a pas à être plébiscité par un peuple qui n'est rien qu'un assemblage de sujets fidèles et soumis. L'Empereur est — de droit divin — investi de l'autorité suprême et il est habilité à exercer son pouvoir dès lors qu'il est vertueux. A cette chaîne de commandement unique qui remonte à la naissance même du Japon, chacun est rattaché. Maillon imperceptible mais irremplaçable.

Que la défaite de 1945 ait contraint l'Empereur à s'incliner devant la mutation constitutionnelle qui transformait de fond en comble sa condition personnelle et sa situation dans l'Etat a finalement assez peu importé. Dès l'instant que le même homme restait, immuable, au sommet de l'Etat, la continuité du pouvoir était assurée et l'essence même de ce dernier sauvegardée. *Evolution certes — et radicale ! — mais non révolution* (10).

Révolution : un mot qui fait horreur au Japon !

Le Japonais — on l'aura compris — a, façonné par la tradition, mûri par l'histoire et conforté par la réussite, un tempérament intensément conformiste et discipliné et là peut-être, pour une bonne part, se trouve l'explication de cette stabilité politique au Japon qui ne peut se comprendre que par une révérence ancestrale pour le pouvoir, à quelque niveau qu'il s'exerce et dans quelque cadre qu'il se situe.

Si l'on prend, à titre d'exemple, ce qui se passe dans l'entreprise où subsiste toujours — même si les choses ont un peu évolué — la tradition du bonus et de l'emploi à vie, on constatera qu'il n'existe, la plupart du temps, qu'un syndicat unique, « syndicat maison » fortement influencé par la direction (qui va même jusqu'à retenir directement à la source sur les feuilles de paie les cotisations syndicales qui sont reversées à l'organisation). Si d'aventure un second syndicat se forme — ne serait-ce que pour affirmer l'indépendance et le pluralisme ! —, ses adhérents auront du mal à ne pas passer pour des « traîtres » envers la maison, car il y a — on le sait — une imbrication étroite entre la direction patronale et l'appareil syndical. On négocie toute l'année mais entre gens d'une même firme, entre soi. Pour trouver le nécessaire compromis entre le mieux-être du travailleur et l'efficacité de la société, entre les légitimes aspirations à une meilleure condition de travail quotidien et les impératifs de l'implacable concurrence commerciale. Mais l'extérieur ne doit pas être tenu au courant des tractations intérieures car une telle connaissance des tensions secrètes nuirait à l'image de marque et au prestige de la firme. Il n'est donc pas question de susciter — entre passagers embarqués sur le bateau d'une même existence — des chaînes concurrentes de pouvoir. Pas de hiérarchies parallèles qui mineraient l'unité sacrée du groupe et ruinaient le consensus. Même avec ses difficultés, ses incertitudes et ses angoisses, on marche de conserve car il faut bien qu'au bout du compte quelqu'un décide et que sa décision

(10) Voir Tadakasu Fukase, Le fonctionnement de la Constitution japonaise 1946, *Rev. int. Dr. comp.*, 1959, n° 2, p. 365-382 ; également La récente évolution du régime parlementaire japonais, *Revue du Droit public et de la Science politique*, 1963, n° 6, p. 1109-1159.

soit exécutée. On perd peut-être du temps avant. Mais quel gain pour la suite !

N'en est-il pas du Japon comme d'une grande entreprise qui attend de tous ses bons citoyens qu'ils appartiennent à une formation unique soumise à une direction et une discipline uniques ?

Certains penseront que la difficulté de constituer au Japon un contre-pouvoir politique sérieux qui pourrait en venir un jour à ébranler l'omnipotence parlementaire des conservateurs vient précisément de ce sentiment répandu dans l'opinion japonaise que voter contre l'*establishment* c'est se montrer insensible aux impératifs fondamentaux de la cohésion du groupe, nuire par conséquent aux intérêts bien compris du pays et, finalement, se montrer mauvais citoyen...

Construite, dans son ensemble, sur un schéma pyramidal où la base est faite d'une masse viscéralement obéissante, la société nipponne — fortement hiérarchisée — est, plus qu'une autre, « élitiste » et subordonnée — de ce fait — à un *establishment* relativement étroit.

Issu des mêmes grandes universités qui ont elles-mêmes recruté — à l'issue de concours d'entrée difficiles — les meilleurs élèves des lycées les plus prestigieux, ce milieu reste implacable et fermé. Qu'importe, s'il se nourrit des intelligences les plus brillantes et s'il constitue pour permettre aux gérontes de réfléchir tranquillement aux interrogations du XXI^e siècle le *brain-trust* efficace qui conduit les entreprises à la conquête des marchés mondiaux !

Dès lors pourquoi changer les équipes au pouvoir si celui-ci demeure entre les meilleures mains ?

Pourquoi contester un pouvoir qui continue à faire ses preuves ?

* * *

Il ne faudrait cependant pas que le discours volontiers moralisateur sur l'harmonie et le consensus tende à obscurcir les divergences d'intérêts, les conflits d'ambitions, les dissemblances idéologiques en les dissimulant volontairement derrière le rappel des valeurs ancestrales et des qualités nationales. Certes, dans une société de masse ouverte surtout à la consommation et que caractérise — nous le voyons nous-mêmes en Occident — la dépolitisation, un discours sur l'harmonie nécessaire risque vite de devenir un discours dangereux pour le pluralisme et les libertés.

La remarque vaut d'autant plus d'être faite que le Japon, naguère, n'a réagi que bien faiblement à l'étranglement de ses libertés. Il a accueilli la montée du fascisme et accepté le basculement de son

régime avec une assez grande facilité derrière le prétexte de l'unité et de l'harmonie. Le même phénomène risquerait-il de se reproduire aujourd'hui ?

Le Japon est, certes, à l'heure actuelle, un grand pays démocratique, débarrassé, semble-t-il, pour longtemps de ses vieux démons totalitaires et guerriers. Mais il ne faut point pour autant oublier que l'importation au Japon de structures réellement démocratiques est tout de même de fraîche date et qu'il n'est pas évident que l'idéologie individualiste qui les sous-tend ait encore imprégné fortement et durablement les mentalités individuelles.

Il n'en reste pas moins que, face aux incertitudes d'un avenir imprévisible, le discours sur le consensus joue toujours son rôle d'unificateur et d'harmonisateur. Cette idéologie du consensus, héritage de l'ordre traditionnel, exprime la continuité dans une société qui, par sa réussite même, s'est condamnée au succès et a, de ce fait, évacué toute vision alternative.

Comme on l'a très justement écrit : « Le consensus ne peut certes être assimilé au totalitarisme en ce qu'il ne « dicte » pas une ligne politique ; en revanche, il tend à limiter le « spectre » de la pensée, à refermer l'éventail des choix. D'autant que l'idéologie du consensus, par le biais du triomphalisme économique, tend à flirter avec le nationalisme » (11).

Alors « les Japonais avec le pouvoir », *perinde ac cadaver* ?

Il n'est pas de société unanime. Toute collectivité, même fortement soudée et structurée, recèle ses failles, ses ruptures et ses résistances. Même si le consensus ne se rompt pas totalement, des cas de rébellion ouverte contre le pouvoir peuvent se produire et le Japon — dont l'instinct de la violence et de l'honneur reste encore intact dans le tréfonds de son âme — est régulièrement le témoin de sursauts de révolte, de gestes spectaculaires de dénonciation, d'immolations symboliques, d'assassinats individuels ou de punitions collectives qui révèlent que l'intégration et la domination ont aussi leurs limites...

Mais ces sombres résurgences du désespoir, de l'anarchisme ou du nihilisme restent sporadiques.

Plus profonds et plus importants pour l'avenir apparaissent les mouvements associatifs qui, de toutes parts, fleurissent au Japon.

Nés de l'incapacité des appareils centraux à assumer les nouvelles demandes induites par le développement industriel, ces mouvements s'axent sur les difficultés de la vie quotidienne.

(11) Philippe Pons, Consensus et idéologie, in *Japon. Le consensus : mythe et réalités*, Paris, Economica, p. 61.

A la menace grandissante — voire partiellement déjà réalisée — d'une « société de termites » travaillant pour des lendemains plus prospères, ils veulent opposer l'ardente nécessité d'une vie locale plus équilibrée et plus naturelle. Ainsi s'attaquent-ils à tout ce qui pourrait dégrader le cadre d'une vie — déjà austère — qui, si elle n'était pas non seulement protégée mais améliorée, ne vaudrait peut-être plus la peine d'être réellement vécue.

Combat contre la pollution des eaux, contre le risque de contamination nucléaire, contre le bruit, contre toutes les nuisances industrielles... Combat pour l'enseignement, les espaces publics, la salubrité des produits, une meilleure consommation.

Ce mouvement est fondamental dans une société comme celle du Japon (12).

Enfermés dans un univers politiquement clos, soumis à un pouvoir approprié par une élite conservatrice restreinte dont on ne discerne point les raisons qui pousseraient à son remplacement dès lors qu'elle apporte l'essentiel, c'est-à-dire la cohésion nationale, la réussite économique et le bien-être collectif, les Japonais pensent que c'est au niveau de la collectivité locale et de l'association de consommateurs qu'ils pourront et devront faire sentir leur poids par des revendications clairement et fortement exprimées.

Aspiration à une nouvelle citoyenneté face à l'envahissement technocratique ?

Désir de constituer des corps intermédiaires dont l'action ferait réfléchir le pouvoir central ? Affirmation des libertés publiques aujourd'hui mieux perçues ?

Il y a sans doute un peu tout cela dans le foisonnement associatif japonais qui, nourri de discussions de groupe et relayé par une multitude de petites publications qui créent entre adhérents et sympathisants de nouveaux liens d'appartenance locale, diffuse peut-être aujourd'hui le seul discours vraiment alternatif à celui que véhiculent les grands médias.

Là se trouve sans doute le contre-pouvoir potentiellement le plus efficace face à la toute-puissance centralisatrice et uniformisante que constitue la redoutable trilogie : Parti libéral-démocrate, haute administration, patronat.

Peut-être le Japon se trouve-t-il aujourd'hui au carrefour incertain de deux routes contradictoires. Ou il continue dans la voie d'un impérialisme bureaucratique central qui a mis la société domestiquée

(12) Philippe Pons, art. pr., p. 62-66 ; également A. Berque, *Le Japon, gestion de l'espace et changement social*, Paris, Flammarion, 1976.

par ses appareils au service d'une domination somme toute assez douce. Ou il desserre les écrous pour faire prévaloir les exigences d'une société plus décentralisée et auto-déterminée.

Pour l'instant, on n'aperçoit pas encore très bien les signes d'un véritable choix.

La stabilité exceptionnelle dont fait preuve la démocratie japonaise demeure toujours le résultat d'un vaste consensus, même si l'on peut déplorer de plus en plus qu'il soit obtenu aux dépens de la critique ou de la marginalité.

Une telle stabilité manifeste-t-elle l'adhésion de la nation unanime aux choix prônés par ses dirigeants et une légitimité du pouvoir enracinée dans l'inconscient collectif ?

Il est toujours difficile de sonder les motivations profondes d'un électorat et les aspirations secrètes d'un peuple.

L'essentiel demeure que la stabilité du pouvoir est un fait au Japon, même si, comme on l'a écrit avec beaucoup de pertinence, il s'agit d'une « stabilité par défaut » : défaut d'exigences précises des citoyens par rapport au système central ; défaut d'une opposition de gauche crédible (13).

Alors, le Japon éternellement conservateur parce que l'électeur y est figé dans une révérence marquée pour le pouvoir en place dont la chaîne de commandement ne peut qu'être unique ?

Mais le monopole conservateur n'est-il pas — en lui-même — pluraliste, l'alternance n'étant point conçue, au Japon, comme le remplacement au gouvernement d'une équipe politiquement marquée par une autre équipe marquée différemment, mais comme une nouvelle répartition, au sein de la même équipe, des responsabilités gouvernementales sur la base des changements respectifs d'influence survenus au gré des élections entre les différentes « fractions » qui l'animent ?

* * *

Le pouvoir est — au Japon — à la fois *un* et *multiple*. Il se renouvelle, dans le vase clos de son cocon protecteur, par ses propres métamorphoses. C'est là le secret d'une pérennité qui fait l'admiration du monde.

(13) Jean-Marie Bouissou, Mécontentement, désaccord et stabilité : la vie politique dans le Japon contemporain, in *Japon. Le consensus : mythe et réalités*, Paris, Economica, p. 288-289.

RÉSUMÉ. — *Les Japonais n'ont point, en face du pouvoir, l'attente de révérence, de crainte, de soumission ou, au contraire, de révolte qu'adoptent volontiers d'autres peuples. Parce que les structures sociales sont, au Japon, fortement hiérarchisées, que chacun y a sa place et doit, pour la conserver, se conformer à ce que la collectivité attend de lui, parce que, à quelque niveau qu'il se situe, chacun a l'impression qu'il est associé aux prises de décision, le pouvoir apparaît la chose de tous et se trouve, de ce fait, mieux accepté.*